



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 14 DECEMBRE 2021

Délibération affichée
Le 21 DEC. 2021

Effectif du Conseil :	33
Présents :	22
Absents et Excusé(es) :	08
Procuration(s) :	03

N° d'ordre : 74/2021

Domaine d'intervention : 7.1/ Décisions Budgétaires

L'an deux mil vingt et un et le Mardi quatorze du mois de Décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du huit Décembre, s'est réuni dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 08 Décembre 2021.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINNE Liliane ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François, **Conseillers Municipaux.**

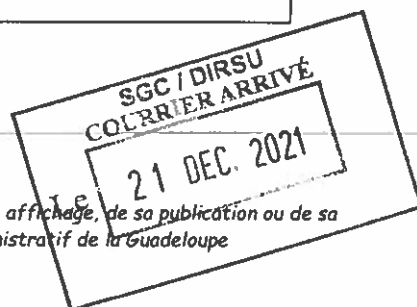
ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - Mme MONGE Dunia, **Conseiller Municipal.**

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - M. TABAR Patrice ; - M. PERAIN Franck ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. PROCIDA Robert - Mme GAUTHIEROT Franciane, **Conseillers Municipaux.**

Les 22 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme RENE-GABRIELLE Murielle, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE
CREDITS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2022.**

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe



EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'Exécutif d'une Collectivité peut, du 1er janvier 2022 jusqu'au vote du budget, sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du Budget Principal 2021 s'élève à 4 581 699.73 € dont 640 085.07 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).
Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 1.293.774,77 €.

Le montant total des crédits inscrits aux chapitres d'Investissement du Budget Annexe Stationnement 2021 s'élève à 474 506.62 € dont 319 709.36 € au chapitre 16 (remboursement du Capital).
Le quart des crédits inscrits hors chapitre 16 représente donc la somme de 81.475,45 €.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité pour le Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT 25 VOIX POUR DONT 3 PROCURATIONS
(Mme RODES Brigitte ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - Mme MONGE Dunia)

ARTICLE UNIQUE : D'AUTORISER le Maire à procéder dans la Section d'Investissement à l'ouverture du quart des crédits du budget de l'exercice précédent soit un montant de 1.293.774,77€ pour le Budget Principal et 81.475,45 € pour le Budget Annexe Stationnement.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le 21 DEC. 2021

Basse-Terre, le 16 DEC. 2021

L'affichage et/ou la publication le 21 DEC. 2021

Et/ou la notification le 21 DEC. 2021

Fait à Basse-Terre

Le Maire



Le Maire

André ATALLAH

André ATALLAH

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe